



COMITE CHARENTE MARITIME JUDO

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET
DISCIPLINES ASSOCIEES



A l'attention des président(e)s de clubs,
A l'attention des enseignant(e)s de clubs,

A Saint-Simon de Bordes, le 05 mai 2024

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

Le Comité Charente-Maritime Judo organise son **Assemblée Générale Ordinaire** le :

Samedi 25 Mai 2024
Salle des fêtes de la Mairie
6 Rue des Sables
17610 CHANIERES

L'accueil et l'émargement auront lieu de 08h30 à 09h00.
L'Assemblée Générale débutera à 09h15.

Pour rappel :

Si le président ou la présidente du club ne peut pas se rendre disponible, il peut donner pouvoir à un membre de son comité directeur.

En cas d'indisponibilité de l'ensemble des membres du comité directeur, le ou la président(e) peut donner procuration au président(e) d'un autre club.

Seuls les enseignants licenciés dans le club où ils enseignent, peuvent représenter ce club.

Pour valider votre présence à cette réunion, vous devez absolument être licencié, à la date du 25/05/2024, pour la saison 2023-2024.

Pour des raisons d'organisation et de bonne gestion, nous vous demandons de bien **vouloir avant le 16 mai 2024** nous :

Préciser votre présence à cette assemblée ou votre remplacement éventuel,
Envoyer procurations et pouvoirs,
Faire suivre vos éventuelles questions à l'adresse suivante : comite17@ffjudo.com

Nous vous rappelons qu'une pénalité a été votée lors de l'Assemblée Générale de Gémozac du 14/09/2019 en cas d'absence de quorum, aux clubs qui ne donneraient pas suite à cette convocation.

La clôture de l'Assemblée Générale est prévue à 12h30.

Comptant sur votre présence, entre temps, recevez Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Le Président du Comité Judo de Charente Maritime,

Bastien BOUCHET

